

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 21_CC_2021_CCDS

APPROBATION DU BUDGET DU SPANC AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Séance du 8 avril 2021

Date de convocation : 1^{er} avril 2021

L'an deux mil vingt et un le huit avril à dix heures, le Conseil communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de la mairie de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Céline REGIS, Véronique JACARIA, Denis BURLLOT, Fidélia BOCAGE, André Roland BERTHIER, Gaetan STANISLAS, Lauric SOPHIE, Pierre-Richard AUGUSTIN, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Eliette BEAUFORT, Sylvio BOCAGE, Françoise BRUNO FREDOC, Rosange CARENE, Jean-Robert CHOCHO, Valéria COELHO MACIEL Patrick COSSET, Loriane DECHESNE, Jean-Raymond HORTH, Diana JAMES, Candida MARTINEZ, Pierre MIRABEL, Michelle ORIZONO HORTH, Martine PAPAIX, Célia TARQUIN, Céline ZULEMARO,

Absente excusée ayant donné procuration :

Michel Ange JEREMIE à Lauric SOPHIE,

Johanna HORTH à Fidélia BOCAGE,

Absents excusés :

Yves VANG,

Absents non excusés :

Jean-Etienne ANTOINETTE, Francine GANE, Frédéric LLADERES, Davy RIMANE, Alain YANG.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Annick ANDRE.**

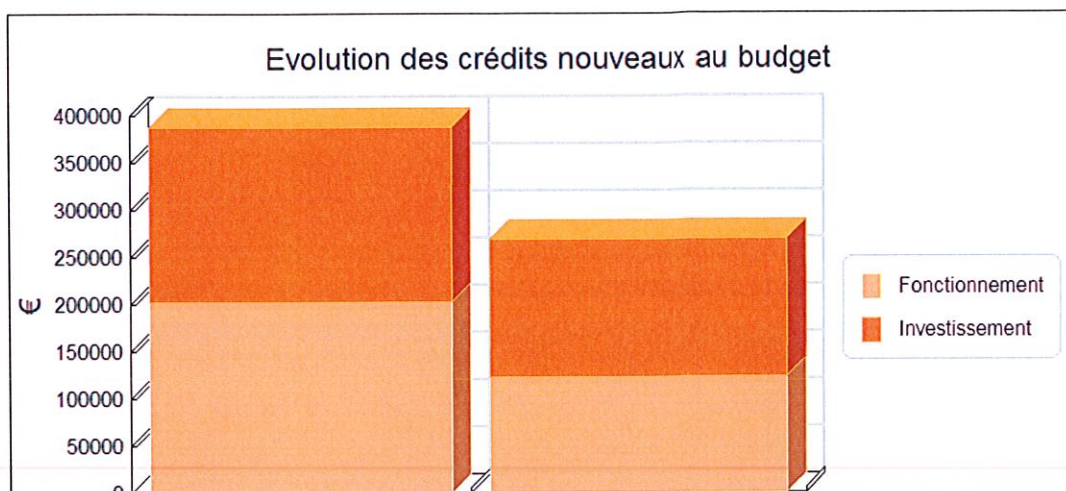
Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Le **budget unique** de l'exercice **2 021** s'élève en dépenses et en recettes à **375 179,52 €** dont **375 179,52 € de mouvements réels et 0,00 € de mouvements d'ordre.**

En termes réels, il ressort en dépenses à **375 179,52 €** dont **268 492,40 € de crédits nouveaux et 106 687,12 € de reports** et se décompose entre **une section de fonctionnement de 129 303,02 €** (dont 122 615,90 € de crédits nouveaux) et **une section d'investissement de 245 876,50 €** (dont 145 876,50 € de crédits nouveaux).

Les **crédits réels nouveaux** sont en **repli** de **-30,89%** par rapport à l'exercice 2 020 à raison de **-39,45%** en section de fonctionnement et **-21,57%** en section d'investissement.



I – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A cette section, **les recettes totales** s'élèvent à **129 303,02 €** pour **des dépenses totales** de **129 303,02 €**.

Les recettes réelles s'élèvent à **34 274,00 €** (crédits nouveaux) pour **des dépenses réelles de 129 303,02 €** (dont 122 615,90 € de crédits nouveaux) générant un **besoin de financement** de **-95 029,02 €**. **Le besoin de financement est couvert par l'excédent de fonctionnement reporté de 95 029,02 €.**

A – LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement totales s'élèvent à **129 303,02 €** et, hors reports, enregistrent **une baisse de -35,30%** par rapport à l'exercice précédent.

Elles se décomposent entre **95 029,02 €** de mouvements d'ordre et **34 274,00 €** de mouvements réels dont **0,00 € de reports** et **34 274,00 € de crédits nouveaux**.

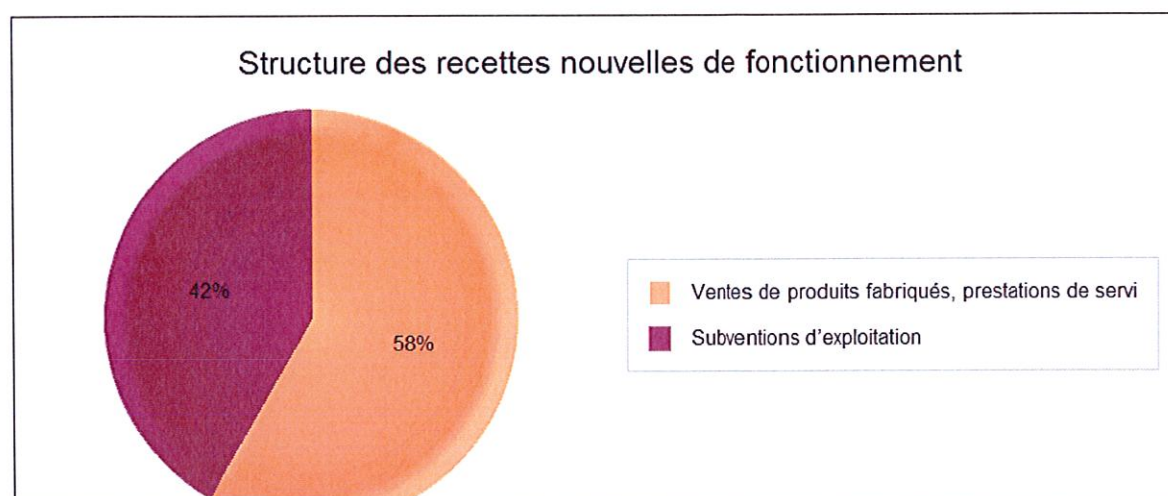
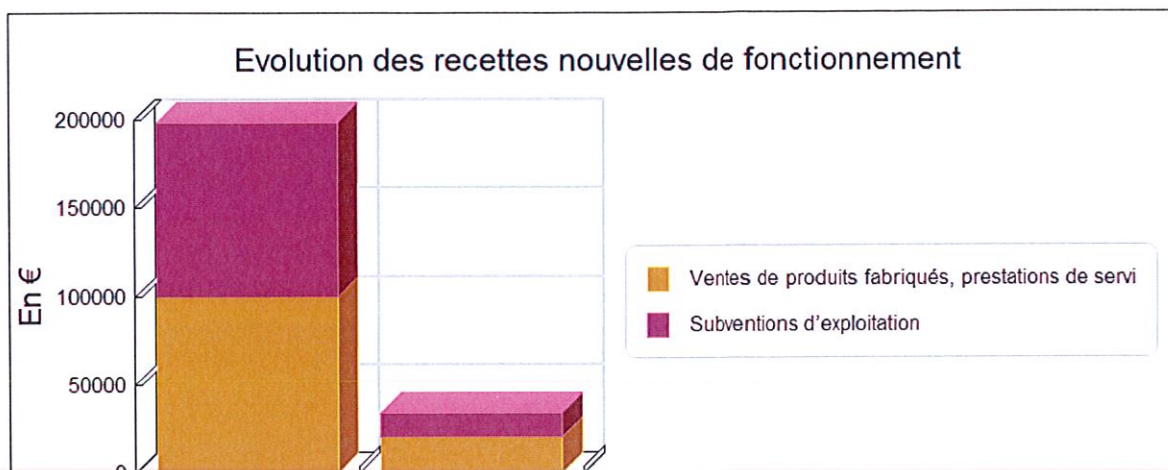
Les **recettes de fonctionnement hors reports** se ventilent comme suit :

Mouvements d'ordre

Chapitre	Libellé	BP N-1	BP N	%
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 475,00	95 029,02	6 342,65
Total mouvements d'ordre		1 475,00	95 029,02	6 342,65

Mouvements réels

Chapitre	Libellé	BP N-1	BP N	%
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de servi	100 000,00	20 000,00	-80,00
74	Subventions d'exploitation	98 386,71	14 274,00	-85,49
Total mouvements réels		198 386,71	34 274,00	-82,72
Total recettes		199 861,71	129 303,02	-35,30



- Le chapitre des **prestations de services** est constitué de la redevance facturée aux usagers. La prévision s'appuie sur la réalisation de 80 contrôles au cours de l'exercice.

- Le chapitre des **Subventions d'exploitation** contient le cofinancement de l'office de l'eau de Guyane sur l'opération des installations non collectif.

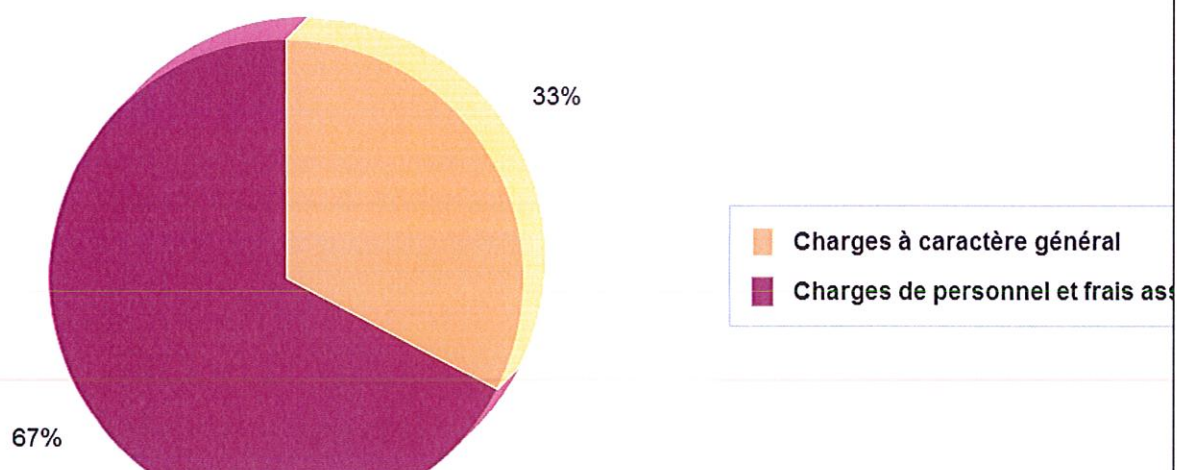
B – LES CHARGES

Les dépenses de fonctionnement totales s'élèvent à **129 303,02 €** et, hors reports, enregistrent **une baisse de - 39,45%** par rapport à l'exercice précédent.

Elles se décomposent entre **0,00 €** de mouvements d'ordre et **129 303,02 €** de mouvements réels dont **6 687,12 € de reports** et **122 615,90 € de crédits nouveaux**.

Chapitre	Libellé	Reports	Budget primitif	Budget unique
011	Charges à caractère général	6 687,12	35 600,00	42 287,12
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	87 015,90	87 015,90
Total dépenses		6 687,12	122 615,90	129 303,02

Structure des dépenses de fonctionnement

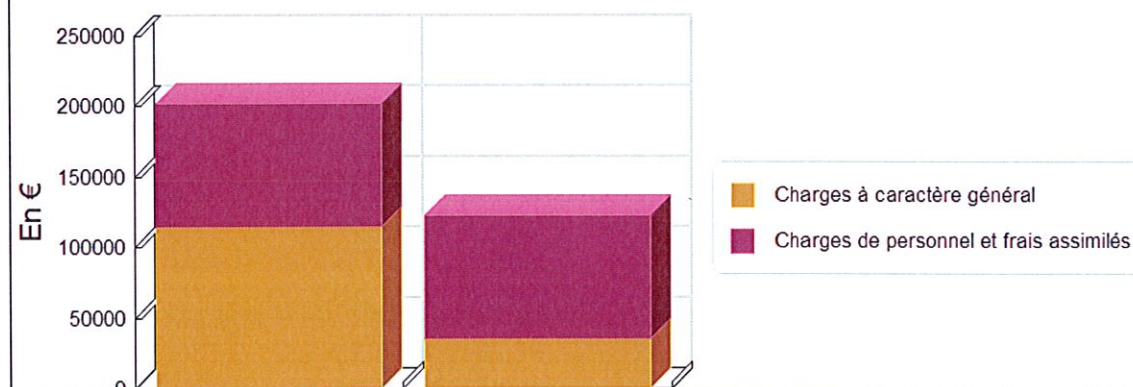


Les **dépenses de fonctionnement hors reports** se ventilent comme suit :

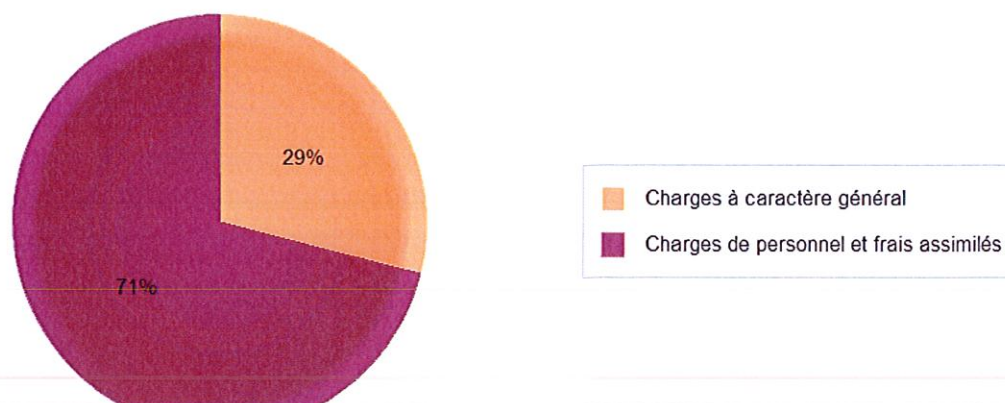
Mouvements réels

Chapitre	Libellé	BP N-1	BP N	%
011	Charges à caractère général	115 000,00	35 600,00	-69,04
012	Charges de personnel et frais assimilés	87 500,00	87 015,90	-0,55
Total mouvements réels		202 500,00	122 615,90	-39,45
Total dépenses		202 500,00	122 615,90	-39,45

Evolution des dépenses nouvelles de fonctionnement



Structure des dépenses nouvelles de fonctionnement



- Le chapitre des **Charges à caractère général** se compose essentiellement des postes suivants :

Compte	Libellé	Budget primitif N-1	Budget primitif	%
6237	Publications	30 000,00	20 000,00	-33,33
6066	Carburants	5 000,00	4 800,00	-4,00
6251	Voyages et déplacements	3 000,00	3 000,00	0,00
618	Divers	0,00	3 000,00	0,00
6064	Fournitures administratives	2 000,00	2 500,00	25,00
6256	Missions	0,00	1 500,00	0,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	5 000,00	800,00	-84,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie, ...)	2 000,00	0,00	-100,00
611	Sous-traitance générale	50 000,00	0,00	-100,00
6132	Locations immobilières	5 000,00	0,00	-100,00
6161	Multirisques	5 000,00	0,00	-100,00
6262	Frais de télécommunications	3 000,00	0,00	-100,00
6288	Autres	5 000,00	0,00	-100,00
Sous-total comptes		115 000,00	35 600,00	-69,04
Autres comptes		0,00	0,00	0,00
Total chapitre		115 000,00	35 600,00	-69,04

- Le chapitre des **Charges de personnel** devrait permettre de rémunérer 2 agents

II – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A cette section, **les recettes totales** s'élèvent à **245 876,50 €** pour **des dépenses totales** de **245 876,50 €**.

Les recettes réelles s'élèvent à **0,00 €** pour **des dépenses réelles de 245 876,50 €** (dont 145 876,50 € de crédits nouveaux) générant un **besoin de financement** de **-245 876,50 €** couvert par l'excédent d'investissement reporté d'un montant de 245 876,50 €.

A – LES RECETTES

Les recettes d'investissement totales s'élèvent à **245 876,50 €** et se composent de mouvements d'ordre

Mouvements d'ordre

Chapitre	Libellé	BP N-1	BP N	%
001	Solde d'exécution de la section d'investissement r	0,00	245 876,50	0,00
Total mouvements d'ordre		0,00	245 876,50	0,00

Mouvements réels

Chapitre	Libellé	BP N-1	BP N	%
13	Subventions d'investissement reçues	186 000,00	0,00	-100,00
Total mouvements réels		186 000,00	0,00	-100,00
Total recettes		186 000,00	245 876,50	32,19

B – LES DEPENSES

Les dépenses d'investissement totales s'élèvent à **245 876,50 €** et, hors reports, enregistrent une baisse de **-21,57** par rapport à l'exercice précédent.

Elles se décomposent entre **0,00 €** de mouvements d'ordre et **245 876,50 €** de mouvements réels dont **100 000,00 €** de reports et **145 876,50 €** de crédits nouveaux.

Chapitre	Libellé	Reports	Budget primitif	Budget unique
20	Immobilisations incorporelles	100 000,00	143 376,50	243 376,50
21	Immobilisations corporelles	0,00	2 500,00	2 500,00
Total dépenses		100 000,00	145 876,50	245 876,50

Les dépenses d'investissement hors reports se ventilent comme suit :

Mouvements réels

Chapitre	Libellé	BP N-1	BP N	%
20	Immobilisations incorporelles	186 000,00	143 376,50	-22,92
21	Immobilisations corporelles	0,00	2 500,00	0,00
Total mouvements réels		186 000,00	145 876,50	-21,57
Total dépenses		186 000,00	145 876,50	-21,57

	Propositions nouvelles			Budget unique	
	Recettes	Dépenses	Résultats	Recettes	Dépenses
Fonctionnement	34 274,00	122 615,90	-88 341,90	129 303,02	129 303,02
Investissement	0,00	145 876,50	-145 876,50	245 876,50	245 876,50
Total	34 274,00	268 492,40	-234 218,40	375 179,52	375 179,52

C'est donc un document équilibré qui vous est présenté et je vous invite à délibérer. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;

Vu l'instruction budgétaire M49 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 01/01/2007 ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID19 ;

Vu l'ordonnance N°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19 ;

Vu l'ordonnance N°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19 Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 visant à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de COVID-19 ;

Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021 et autorisant également la prorogation ou la réactivation des mesures sociales dérogatoires au-delà du 31 décembre 2021 ;

Vu la loi n° 2021-160 prolongeant l'état d'urgence sanitaire en cours jusqu'au 1er juin 2021 au plus tard ;

Vu l'adoption du compte administratif 2020 du SPANC ;

Vu l'avis du bureau en date du 30 mars 2021,

Vu le rapport de présentation du budget du SPANC au titre de l'année 2021 ;

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ,

A la majorité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE de son rapport à Monsieur le Président.

ARTICLE 2 : APPROUVE le budget unique du SPANC au titre de l'année 2020.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 12

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de procurations : 02

Nombre de votants : 29

Pour : 28

Contre : 01

Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 8 avril 2021.

Pour extrait et certifié conforme,
Le Président,



François RINGUET

De: Tatiana FALGAYRETTES
Envoyé: vendredi 16 avril 2021 16:10
À: Secrétariat DGS
Objet: TR: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF973-200027548-20210416-47811.xml; 973-200027548-20210408-21_CC_2021_CCDS-DE-1-2_53317.xml

De : actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr <actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr>

Envoyé : vendredi 16 avril 2021 15:30

À : tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Tatiana FALGAYRETTES <Tatiana.FALGAYRETTES@ccds-guyane.fr>

Objet : ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2021-04-16(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 2

Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

N° de SIREN: 200027548

Numéro Acte de la collectivité locale: 21_CC_2021_CCDS

Objet acte: APPROBATION DU BUDGET DU SPANC AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.1.2-Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Identifiant Acte: 973-200027548-20210408-21_CC_2021_CCDS-DE